

LE MODE D'EXPLOITATION DES PRAIRIES ET LEUR PART DANS LE BILAN DES RESSOURCES FOURRAGÈRES DU TROUPEAU

DANS LES FORMES PRIMITIVES D'ÉLEVAGE, LE TROUPEAU VA À LA RECHERCHE DE SA SUBSISTANCE SUR DES PARCOURS, DES LANDES, DES JACHÈRES. Les peuples pasteurs sont toujours plus ou moins nomades.

L'élevage intensif se caractérise par les soins cultureux apportés aux productions fourragères : fertilisation, introduction dans l'assolement, clôtures, récoltes pour constituer des réserves. L'élevage devient sédentaire.

Il subsiste cependant, suivant les régions de notre pays, de grandes différences dans le mode d'exploitation de la prairie. De nombreux facteurs sont susceptibles d'intervenir sur la façon d'utiliser l'herbe. Nous analyserons plus particulièrement les effets de la catégorie de prairie, de la dimension et de l'orientation de l'exploitation. Il est évident que les facteurs du milieu, et plus spécialement le climat, exercent également une influence, même si l'intensification conduit à une certaine uniformisation des techniques d'exploitation.

I. LE MODE D'EXPLOITATION SELON LA CATÉGORIE DE PRAIRIE

Pour chacune des parcelles des exploitations enquêtées, le mode principal d'exploitation au printemps a été enregistré : fauche ou pâture, avec dans le cas de la fauche la destination (foin, ensilage, affouragement en vert, déshydratation) et dans le cas du pâturage le mode de conduite (rationné, tournant, tournant extensif, autre). Pour simplifier, nous avons groupé dans l'analyse qui suit le pâturage rationné et le pâturage tournant sous la dénomination « pâturage intensif ».

TABLEAU I
MODE D'EXPLOITATION AU PRINTEMPS
SELON LA CATÉGORIE DE PRAIRIE (FRANCE ENTIÈRE)
(en pourcentage de la surface totale)

	Fauche	dont				Pâture	dont intensive
		Foin	Ensilage	Distribu- tion en vert	Déshydra- tation		
Luzerne	96,1	75,9	9,3	2,0	12,8	3,9	65,7
Trèfle violet	95,4	81,5	13,0	5,3	0,1	4,6	36,6
Autres légumi- neuses	81,2	84,3	14,3	1,4	—	18,8	40,0
Total prairies artificielles	94,0	77,6	10,3	2,3	9,8	6,0	52,1
Ray-grass d'Italie pur	68,3	38,1	59,3	2,5	—	31,7	61,5
Ray-grass d'Italie et trèfle violet	70,8	62,8	35,6	1,5	—	29,2	50,3
Graminée pure	50,1	62,8	34,5	2,5	0,1	49,8	60,2
Graminée et légumineuse	73,5	75,2	23,7	1,0	0,1	26,5	45,9
Mélanges de graminées	70,0	81,4	17,9	0,7	—	30,0	24,8
Total prairies temporaires	65,7	63,8	34,5	1,6	—	34,3	49,3
STH labourable	42,5	94,4	5,4	0,2	—	57,5	15,1
STH non labourable	25,2	95,9	3,9	0,2	—	74,8	12,4
Total STH	33,4	94,8	4,9	0,2	—	66,6	12,9

Le tableau I donne, pour l'ensemble de la France, l'importance des différents modes d'exploitation pour les principales catégories de prairies en pourcentage de la surface totale.

Comme on le voit, les prairies artificielles sont soumises à la fauche dans une très forte proportion. Pour les prairies temporaires, la proportion de surface fauchée varie entre 50 et 75 % suivant les catégories. Pour les prairies permanentes, elle est inférieure à 50 % et elle s'abaisse même à 25 % pour la STH non labourable.

Les prairies artificielles

Plus des trois quarts des surfaces *en luzerne* sont récoltées au printemps pour faire du foin.

Le mode d'exploitation qui arrive au deuxième rang est la déshydratation avec 13 %. Mais la Champagne groupe 75 % des surfaces destinées à la déshydratation et le département de la Marne à lui seul plus de 50 %.

106 Dans les autres régions, les seuls départements où ce mode de conservation

Mode d'exploitation

a une certaine importance (plus de 1 500 ha) sont par ordre d'importance l'Eure, l'Eure-et-Loir, la Charente, le Calvados et la Haute-Garonne.

La luzerne est la seule catégorie de prairie où la déshydratation intervient de façon notable. Dans les autres catégories la déshydratation est très peu pratiquée : 0,1 % des surfaces au maximum et généralement beaucoup moins. Nous ne mentionnerons donc plus ce mode d'exploitation par la suite.

9 % de la surface en luzerne est ensilée. En Poitou-Charentes, première région en France pour la superficie en luzerne, la proportion s'élève à 14 % (on enregistre 21 % dans le département des Deux-Sèvres). En Champagne, qui tient le troisième rang pour les surfaces, 1,5 % seulement est ensilé. En Bretagne, plus de la moitié des luzernes sont ensilées, mais elles ne couvrent que 4 000 ha au total.

L'affouragement en vert joue un rôle très réduit : 2 % de la surface. L'Alsace est la seule région où ce mode de récolte est assez couramment pratiqué : plus de la moitié de la surface en luzerne est exploitée de cette façon, mais la surface correspondante est faible (2 200 ha).

La luzerne n'est guère utilisée pour le pâturage. Dans six départements seulement on compte plus de 1 000 ha pâturés : les 4 départements de la région Poitou-Charentes, auxquels s'ajoutent l'Aveyron et le Gers. Par contre, c'est la catégorie de prairie sur laquelle les modes de pâturage intensifs sont les plus pratiqués.

Le trèfle violet est exploité essentiellement pour la fauche dans une proportion tout à fait comparable à celle que nous avons notée pour la luzerne. Il est plus encore que la luzerne récolté en foin. On peut s'en étonner quand on sait les difficultés de sécher au sol le trèfle violet. Si la déshydratation est pour cette espèce pratiquement inexistante, l'ensilage et l'affouragement en vert sont proportionnellement un peu plus répandus que pour la luzerne. L'ensilage est pratiqué surtout en Bretagne (35 % de la surface), dans l'Orne (plus de 50 %) et en Moselle (26 %). L'affouragement en vert joue un rôle important en Alsace (78 %) et dans la Moselle (35 %), ainsi qu'en Bretagne (23 %). Mais il ne s'agit que de faibles surfaces, quelques centaines d'hectares par département au maximum.

L'importance *des prairies artificielles autres que la luzerne et le trèfle violet* n'est pas négligeable ; il s'agit soit d'espèces différentes (sainfoin, lotier...), soit de mélanges de légumineuses. La surface qui leur est consacrée est supérieure à celle du trèfle violet. Ces prairies artificielles sont utilisées plus que la luzerne et le trèfle violet pour l'ensilage (notamment en Basse-Normandie, en Moselle, en Ille-et-Vilaine) et surtout pour le pâturage (en Basse-Normandie, dans le Nord, en Moselle). Sans doute, pour le pâturage, la crainte de la météorisation du bétail joue moins que pour la luzerne et le trèfle violet.

Les prairies temporaires

Les prairies temporaires de courte durée, à base de ray-grass d'Italie, sont exploitées à 70 % pour la fauche.

Le ray-grass d'Italie pur est destiné surtout à l'ensilage : 59 % de la surface fauchée ; on dépasse même 70 % en Pays de la Loire (première région pour les surfaces en ray-grass d'Italie) et en Poitou-Charentes.

On s'explique mal pourquoi les associations ray-grass d'Italie - trèfle violet ne sont ensilées qu'à raison de 35 %. Toutefois dans quelques régions : Rhône-Alpes, Pays de la Loire, Aquitaine, ce pourcentage s'élève aux environs de 50 %.

On ne comprend pas bien non plus que plus de 40 000 hectares de ray-grass d'Italie pur ou en association avec le trèfle violet en Midi-Pyrénées, et 15 000 hectares dans le Centre, soient consacrés à produire du foin au printemps : ce n'est sans doute pas le meilleur parti qu'on peut tirer de cette catégorie de prairie.

Le pâturage intervient sur environ 30 % de la surface dans les 5 ou 6 régions dans lesquelles la prairie temporaire joue un rôle important. En Bretagne, la proportion dépasse 40 %. C'est aussi en Bretagne que les modes de conduite intensifs du pâturage sont les plus pratiqués (75 %).

Les prairies temporaires de longue durée composées d'une graminée pure sont exploitées moitié en fauche, moitié en pâture. Un bon tiers de la surface fauchée est ensilé et près des deux tiers de la surface pâturée sont conduits en pâturage rationné ou pâturage tournant.

En Bretagne, où se trouve concentrée plus de la moitié des prairies de cette catégorie, c'est le pâturage qui prédomine (58 %) avec une conduite intensive à 69 %. Par contre en Rhône-Alpes, Midi-Pyrénées, Aquitaine, un tiers seulement des surfaces sont pâturées.

Dans les régions d'Aquitaine et de Midi-Pyrénées, on est surpris de trouver plus de la moitié des prairies temporaires de cette catégorie récoltées en foin au printemps : le dactyle et la fétuque élevée, qui sont les graminées les plus utilisées, donnent en effet un foin de médiocre qualité à leur premier cycle de végétation.

On est également surpris de ne voir qu'un tiers de la surface pâturée selon un mode intensif dans deux régions : Poitou-Charentes et Centre.

Les prairies temporaires composées *d'une graminée et une légumineuse* autre que le trèfle - il s'agit généralement de la luzerne - sont exploitées suivant un mode qui se situe à peu près à mi-chemin entre celui que nous avons relevé pour les prairies artificielles, et celui qui est pratiqué pour les prairies de graminées pures : près des trois quarts de la surface sont exploités en fauche.

Si l'on prend comme critère l'importance de l'ensilage et des modes de conduite intensifs du pâturage, on observe une exploitation plus intensive que la moyenne en Bretagne, Pays de la Loire, Aquitaine, Rhône-Alpes, une exploitation moins intensive que la moyenne en Bourgogne et dans le Centre.

108 *La prairie temporaire constituée d'un mélange de graminées* est la plus importante en superficie. Elle est fauchée à 70 %.

18 % de la surface fauchée est ensilée et 25 % seulement de la surface pâturée est conduite intensivement : c'est la forme de prairie temporaire la moins intensive. On observe cependant de grands écarts selon les régions comme le montre le tableau II où figurent les 8 régions qui comptent plus de 50 000 ha de prairies de cette catégorie.

TABLEAU II
MODE D'EXPLOITATION DES PRAIRIES TEMPORAIRES
CONSTITUÉES DE MÉLANGES DE GRAMINÉES
DANS LES PRINCIPALES RÉGIONS
(en pourcentage de la surface totale)

	Surface totale (ha)	Fauche	dont ensilage	Pâturage	dont intensive
France	790 646	70,0	17,9	30,0	24,8
Limousin	123 157	73,2	7,8	26,8	16,0
Auvergne	116 988	78,5	18,0	21,5	11,7
Midi-Pyrénées	76 880	75,6	14,2	24,4	35,7
Poitou-Charentes	74 997	50,0	25,9	50,0	24,2
Centre	70 974	53,9	11,3	46,1	16,6
Rhône-Alpes	65 105	80,5	20,0	19,5	37,3
Pays de la Loire	63 020	58,0	41,0	42,0	43,2
Aquitaine	57 115	75,1	20,1	24,9	28,6

Les proportions de surface ensilée vont de 8 % en Limousin et 11 % dans le Centre à 26 % en Poitou-Charentes et 41 % dans les Pays de la Loire. Le pâturage est intensif dans la proportion de 12 % en Auvergne et 16 % en Limousin, 37 % en Rhône-Alpes et 43 % dans les Pays de la Loire.

Les prairies permanentes

Pour les prairies permanentes (surfaces toujours en herbe), nous distinguerons, comme le fait l'enquête, celles qui sont labourables et celles qui ne le sont pas.

Pour la *S.T.H. labourable*, le tableau III indique par région (comme le tableau II) l'importance relative des surfaces fauchées et des surfaces pâturées. Nous y avons ajouté des données sur la fertilisation azotée et organique. Un peu plus de la moitié de la *S.T.H. labourable* est pâturée pour l'ensemble de la France. Mais les situations sont très diverses suivant les régions. On peut répartir celles-ci en trois groupes.

Dans un premier groupe comprenant la Haute-Normandie, le Nord-Pas-de-Calais, la Picardie, la Bretagne et l'Ile-de-France, plus des deux tiers de la surface est pâturée et la fertilisation azotée est largement pratiquée (moins de 30 % n'en reçoit pas). Ce sont des régions où prédominent les terres labourables. La *S.T.H.* n'est pas très étendue.

TABLEAU III
MODE D'EXPLOITATION DE LA S.T.H. LABOURABLE
(en pourcentage de la surface totale)

	Surface totale (ha)	Fauche	dont ensilage	Pâturage	dont intensive	Pas de N	Fumure organique
France	5 205 656	42,5	5,4	57,5	15,1	55	23
Bourgogne	492 831	35,7	1,8	64,3	3,0	78	14
Auvergne	484 289	52,6	8,5	47,4	9,1	78	37
Basse-Normandie	437 100	35,8	16,7	64,2	39,1	40	15
Pays de la Loire	425 040	26,1	3,4	73,9	11,2	46	9
Lorraine	385 686	47,6	14,0	52,4	9,8	68	19
Rhône-Alpes	348 821	58,7	2,4	41,3	12,8	67	33
Midi-Pyrénées	335 347	59,8	1,4	40,2	19,9	66	17
Franche-Comté	284 653	57,4	1,1	42,6	11,8	59	54
Aquitaine	281 843	64,1	2,5	35,9	9,4	47	31
Limousin	273 653	50,7	0,4	49,3	12,2	72	21
Centre	242 265	26,2	1,0	73,8	5,1	53	11
Champagne	233 840	35,1	6,8	64,9	10,0	51	20
Haute-Normandie	222 331	25,6	7,8	74,4	18,8	21	21
Poitou-Charentes	218 054	27,3	2,5	72,7	16,7	64	12
Nord-Pas de Calais	191 390	19,1	10,6	80,9	29,0	19	21
Picardie	132 127	19,3	15,8	80,7	28,8	22	29
Bretagne	97 473	32,5	2,5	67,5	12,4	29	24
Alsace	62 124	79,4	4,0	20,6	30,6	55	33
Ile de France	8 399	19,3	-	80,7	5,4	26	21

Un second groupe incluant la Bourgogne, la Basse-Normandie, les Pays de la Loire, le Centre, la Champagne et le Poitou-Charentes a une proportion de pâturage comparable à celle du premier groupe, mais la fertilisation azotée est plus réduite : 40 à 80 % des surfaces n'en reçoivent pas.

Dans toutes les autres régions, moins de la moitié de la surface est pâturée (à peine plus en Lorraine avec 52 %). En outre l'engrais azoté est peu employé : il est apporté sur moins du tiers des surfaces (un peu plus en Aquitaine et en Alsace avec environ la moitié). Par contre, dans plusieurs de ces régions : Franche-Comté, Auvergne, Rhône-Alpes, Alsace, Aquitaine, 30 % au moins de ces prairies bénéficient d'une fumure organique. On remarquera que toutes les régions de montagne font partie de ce groupe. Ce sont des régions dans lesquelles la S.T.H. occupe la majeure partie de la surface fourragère : 80 % en général, un peu moins en Aquitaine et Midi-Pyrénées.

de la surface fauchée est récoltée à cette fin. Et les écarts entre les régions sont faibles. Dans trois régions seulement la proportion est un peu supérieure à 10 % : Basse-Normandie, Picardie et Lorraine. De même, les modes de conduite intensifs du pâturage sont peu appliqués : ils n'interviennent que sur 15 % de la surface. On ne trouve des valeurs notablement plus élevées que dans quatre régions : Basse-Normandie, Nord-Pas-de-Calais, Picardie, Alsace.

La S.T.H. non labourable, comme on pouvait s'y attendre, est utilisée principalement pour le pâturage : 75 % de la superficie. La proportion est un peu moins élevée (inférieure aux deux tiers) en Rhône-Alpes, Franche-Comté, Lorraine, Aquitaine et surtout Alsace (48 %) : dans ces cinq régions, nous l'avons vu, le pâturage est également moins pratiqué sur la S.T.H. labourable.

L'ensilage est encore plus rare que pour la S.T.H. labourable. Mais on retrouve dans les trois mêmes régions : Basse-Normandie, Lorraine, Picardie, plus de 10 % de la surface ensilée.

Apparemment, les mêmes tendances se manifestent suivant les régions dans l'exploitation de la S.T.H., qu'elle soit labourable ou non.

Conclusion

Il apparaît à l'évidence que, d'une façon générale, la prairie permanente est exploitée de façon nettement plus extensive que les autres catégories de prairies. Mais on trouve cependant des situations diverses. La plus fréquente, représentant le cas général, se traduit par une prairie temporaire intensive avec une prairie permanente extensive.

Dans quelques régions : Centre, Bourgogne, Limousin, la prairie temporaire n'est pas exploitée de façon beaucoup plus intensive que la prairie permanente.

Dans quelques autres : Nord-Pas-de-Calais, Picardie, Haute-Normandie le niveau d'intensification des deux grandes catégories de prairies est voisin.

II. LE NOMBRE DE COUPES ANNUELLES SUR LES PRAIRIES FAUCHÉES

Le nombre de coupes effectuées dans l'année sur les prairies a été enregistré au cours de l'enquête. Ces données complètent utilement celles qui sont exposées dans le chapitre précédent.

Nous distinguerons les quatre modes d'utilisation de la prairie fauchée après avoir rappelé leur répartition en pourcentage de la surface totale :

	Foin	Ensilage	Affouragement en vert	Déshydratation
Prairies artificielles	77,6	10,3	2,3	9,8
Prairies temporaires	63,8	34,5	1,6	—
S.T.H.	94,8	4,9	0,2	—

La distinction entre les quatre modes d'utilisation est basée sur la destination de la première coupe du printemps. Il est évident qu'une prairie n'est pas nécessairement exploitée de la même façon pendant toute l'année : une prairie fauchée au printemps peut être pâturée ensuite, et une première coupe récoltée pour l'ensilage peut être suivie d'une autre destinée à faire du foin. L'enquête ne précise pas quelle est l'utilisation des coupes autres que la première.

Les prairies récoltées pour faire du foin

La plupart des prairies artificielles sont fauchées au moins deux fois. On ne récolte qu'une seule coupe sur 18 % de la surface en prairies artificielles, deux coupes sur 41 % de la surface, 3 coupes ou plus sur 41 % également de la surface.

Pour la prairie temporaire, 61 % de la surface n'est fauchée qu'une fois. Mais les écarts sont considérables suivant les régions.

En Champagne, Picardie, Nord-Pas-de-Calais, Lorraine, Alsace, Franche-Comté, Aquitaine, Rhône-Alpes, on effectue au moins 2 coupes sur plus de 60 % de la surface ; en Picardie et en Alsace la proportion est de 88 %.

En Ile-de-France, Haute-Normandie et Midi-Pyrénées la répartition est à peu près égale entre prairies à une coupe et prairies à plusieurs coupes.

Dans les autres régions, sur plus de 60 % de la surface, on ne fauche qu'une fois (Centre 86 %, Limousin 90 %).

Pour la prairie permanente, les variations suivant les régions sont du même ordre :

- au moins deux fauches sur 88 % de la surface en Alsace, sur 67 % de la surface en Lorraine et en Franche-Comté ;
- la proportion est de 35 % en Champagne et en Rhône-Alpes. Mais dans cette dernière région, qui est très hétérogène, la proportion varie de moins de 15 % dans les départements qui font partie du Massif-Central (Rhône, Loire, Ardèche), à 70 % dans les départements de Savoie.

Dans toutes les autres régions, on récolte deux coupes sur moins de 25 % de la surface (moins de 5 % dans le Centre, la Basse-Normandie, les Pays de Loire, la Bretagne, le Limousin).

Les régions de l'Est : Lorraine, Alsace, Franche-Comté ainsi que les départements de la Savoie dans la région Rhône-Alpes, se distinguent par l'importance des coupes multiples, aussi bien sur la prairie temporaire que sur la prairie permanente. Cette particularité s'explique par deux raisons :

— En été, la repousse de l'herbe est favorisée par les précipitations estivales qui caractérisent le climat continental (pendant les mois de juillet et août, il pleut en moyenne deux fois plus à Besançon qu'à Caen ou à Rennes).

— Les éleveurs cherchent à récolter le maximum de foin pour assurer la subsistance du troupeau pendant la longue période d'hivernage, autre

conséquence du climat continental. Ils attachent une importance particulière au regain, qui, grâce à sa valeur nutritive élevée, constitue un composant de choix de la ration hivernale du troupeau.

D'autre part, les régions du Nord-Est ont un habitat fortement concentré, et cela va de pair, les parcelles des exploitations sont souvent très dispersées. Il en résulte que les prairies de fauche et les pâturages sont généralement nettement distincts. La distinction est moins marquée ailleurs.

Dans les autres régions, la prairie est le plus souvent pâturée après la coupe du foin du printemps. Toutefois, dans les régions du Nord et du Sud-Ouest, c'est vrai surtout pour la prairie permanente ; la prairie temporaire donne fréquemment deux coupes.

Les prairies récoltées pour l'ensilage

Le tableau IV donne pour chaque région la proportion d'exploitations pratiquant l'ensilage. La moitié d'entre elles ensilent à la fois de l'herbe et

TABLEAU IV
PROPORTION D'EXPLOITATIONS PRATIQUANT L'ENSILAGE
(en pourcentage du total)

	Fourrage ensilé			Total
	Herbe	Maïs	Herbe et Maïs	
France	4,2	12,4	17,5	34,1
Ile de France	0,5	10,8	2,6	14,0
Champagne	1,7	16,5	7,3	25,6
Picardie	6,6	22,7	12,4	41,7
Haute-Normandie	1,8	20,8	13,4	36,0
Centre	2,3	15,2	9,0	26,6
Basse-Normandie	8,2	16,7	21,4	46,3
Bourgogne	2,0	16,6	8,9	27,6
Nord-Pas de Calais	2,9	15,6	13,6	32,1
Lorraine	4,5	11,3	13,7	29,5
Alsace	0,8	23,1	6,0	30,0
Franche-Comté	0,6	9,7	2,9	13,2
Pays de la Loire	1,9	17,5	43,8	63,3
Bretagne	2,3	19,9	32,5	54,8
Poitou-Charentes	4,6	10,9	23,6	39,2
Aquitaine	8,3	4,5	13,7	26,5
Midi-Pyrénées	5,3	2,7	12,1	20,1
Limousin	1,5	9,3	6,1	16,9
Rhône-Alpes	3,7	6,7	10,2	20,6
Auvergne	10,7	3,4	5,9	20,0

du maïs. Il y a relativement peu d'exploitations qui ensilent uniquement de l'herbe, sauf en Auvergne, en Aquitaine et en Basse-Normandie.

Le tableau V indique le nombre de coupes annuelles effectuées sur les prairies récoltées au printemps pour l'ensilage. Nous n'avons donné les chiffres que pour la prairie temporaire, la seule qui ait une véritable importance pour l'ensilage.

Le nombre de coupes est plus élevé sur la prairie ensilée que sur la prairie récoltée pour le foin, car la coupe est plus précoce lorsqu'on la destine à l'ensilage.

TABLEAU V
NOMBRE DE COUPES ANNUELLES EFFECTUÉES
SUR LES PRAIRIES TEMPORAIRES ET LA S.T.H.
(en pourcentage de la surface totale)

	Prairie temporaire						STH		
	Foin			Ensilage			Foin		
	1 coupe	2 coupes	3 coupes	1 coupe	2 coupes	3 coupes	1 coupe	2 coupes	3 coupes
France	61,0	31,6	7,4	36,4	44,0	19,6	76,2	22,6	1,2
Ile de France	40,6	38,8	20,5	46,8	30,6	22,5	84,6	9,7	5,7
Champagne	35,8	49,8	14,4	25,0	35,8	39,2	62,8	36,7	0,5
Picardie	11,4	47,3	41,2	15,4	9,3	75,4	94,2	5,7	0,1
Haute-Normandie	46,9	45,3	7,8	28,0	39,4	32,6	93,3	6,7	—
Centre	86,0	11,8	2,1	55,0	39,7	5,3	96,2	3,6	0,2
Basse-Normandie	61,3	27,2	11,6	40,4	39,1	20,4	95,0	2,1	2,8
Bourgogne	65,2	25,5	9,2	26,2	43,4	30,4	94,6	5,2	0,1
Nord-Pas de Calais	15,1	60,5	24,4	21,0	27,5	51,5	88,0	11,6	0,4
Lorraine	13,2	62,8	24,0	11,8	34,2	53,9	33,8	62,6	3,5
Alsace	11,8	58,9	29,3	7,9	20,0	72,1	12,4	80,9	6,6
Franche-Comté	16,5	62,8	20,7	12,8	9,8	77,4	32,7	64,6	2,6
Pays de la Loire	75,7	20,4	3,9	34,6	52,0	13,4	96,2	3,2	0,6
Bretagne	70,7	27,5	1,8	43,3	38,9	17,8	96,7	3,3	1,5
Poitou-Charentes	68,3	24,5	7,2	44,6	42,1	13,2	90,5	8,2	1,2
Aquitaine	37,8	54,2	8,0	29,1	56,1	14,8	75,1	23,9	1,0
Midi-Pyrénées	53,8	36,9	9,3	40,4	40,3	19,3	82,6	17,0	0,4
Limousin	89,7	10,2	0,1	41,7	54,2	4,1	96,7	3,3	—
Rhône-Alpes	31,2	49,5	19,4	32,8	39,1	28,1	67,8	30,3	1,9
Auvergne	76,2	21,2	2,5	36,7	50,7	12,6	79,7	20,3	—

Mais on retrouve des situations très différentes selon les régions.

La coupe unique est la plus courante dans trois régions : Centre, Bretagne, Poitou-Charentes. Les surfaces fauchées une seule fois se trouvent à égalité avec les surfaces fauchées deux fois en Basse-Normandie et

Normandie, Bourgogne, Pays de la Loire, Aquitaine, Limousin, Rhône-Alpes, Auvergne. En Champagne on trouve à peu près autant de prairies à deux coupes que de prairies à trois coupes. En Picardie, Nord-Pas-de-Calais, Lorraine, Alsace, Franche-Comté, plus de la moitié de la surface donne trois coupes.

On retrouve les coupes les plus nombreuses dans les régions du Nord et du Nord-Est, comme pour les prairies temporaires récoltées en foin. Cette catégorie de prairie est sans doute dans ces régions plus spécialement destinée à la fauche, alors que dans les autres régions la prairie temporaire est plus polyvalente. Effectivement dans la région du Centre, de Bretagne et de Poitou-Charentes, la prairie temporaire prise dans son ensemble est pâturée à plus de 40 % au printemps. Dans les régions où le nombre de coupes sur les surfaces ensilées est le plus élevé, la prairie temporaire n'est pâturée que pour 20 % au maximum (8 % dans le Nord-Pas-de-Calais, 10 % en Lorraine).

L'affouragement en vert

48 000 hectares sont récoltés pour l'affouragement en vert. Les surfaces les plus importantes sont situées en Bretagne (3 700 ha), Pays de la Loire (6 500 ha), Picardie (5 500 ha), Poitou-Charentes (4 500 ha) et Alsace (4 400 ha). 16 % des surfaces donnent deux coupes, 71 % sont fauchées au moins trois fois.

La déshydratation

60 000 hectares sont destinés à la déshydratation dont les 3/4 en Champagne. 85 % de la surface fournit au moins trois coupes ; la proportion atteint 92 % en Champagne.

III. L'ÉQUIPEMENT POUR LA RÉCOLTE DES FOURRAGES

Le questionnaire d'enquête demandait quelles étaient les machines principalement utilisées pour la récolte de l'herbe dans l'exploitation.

Les faucheuses

Sur les 750 000 exploitations utilisant une faucheuse, on en compte :

- 4 % avec une motofaucheuse,
- 44 % avec une faucheuse alternative (barre de coupe),
- 31 % avec une faucheuse rotative à disques,
- 12 % avec une faucheuse rotative à tambours,
- 2 % avec une faucheuse à fléaux,
- 7 % avec une faucheuse conditionneuse.

La faucheuse alternative se trouve sensiblement à égalité avec la faucheuse rotative (à disques - à tambours ou à fléaux). Mais cette répartition n'existe en fait que dans une région, le Limousin.

La faucheuse rotative domine dans la moitié des régions : Champagne, Picardie, Haute-Normandie, Basse-Normandie, Nord-Pas-de-Calais, Lorraine, Franche-Comté, Pays de la Loire et Bretagne. Ces régions sont localisées dans le Nord-Est, le Nord et l'Ouest. Le Nord-Est (sauf l'Alsace qui ne fait pas partie de la liste) a des exploitations dans lesquelles la surface en herbe est plus grande que la moyenne ; et nous venons de voir que les coupes y sont plus fréquentes. Dans le Nord et l'Ouest, c'est le niveau d'intensité qui est supérieur à la moyenne.

La faucheuse rotative à tambours est plus répandue que la faucheuse rotative à disques dans deux régions : la Lorraine et la Franche-Comté et deux départements : l'Aisne et la Seine-Maritime.

Il n'y a qu'un département où la faucheuse à fléaux est assez largement utilisée : la Somme.

La motofaucheuse, comme on pouvait s'y attendre, intervient essentiellement dans des départements de montagne : Savoie (40 % des exploitations), Ardèche (36 %), Haute-Savoie (28 %), Ariège (23 %), Hautes Alpes (22 %), Haut-Rhin et Hautes-Pyrénées (18 %), Lozère (17 %). Dans les autres départements la proportion est inférieure à 10 %.

Dans 16 départements, on compte plus de 1 000 exploitations utilisant une faucheuse-conditionneuse. Il s'agit des 4 départements bretons et des 5 départements des Pays de la Loire auxquels on peut adjoindre les Deux-Sèvres. Les autres départements sont plus dispersés : Marne, Seine-Maritime, Nord, Meuse, Aveyron et Gers. Dans la Marne qui arrive au deuxième rang après l'Ille-et-Vilaine avec près de 3 000 exploitations, cette machine est sans doute utilisée principalement pour la récolte de la luzerne destinée à la déshydratation.

L'ensilage

111 750 exploitations utilisent une ensileuse automotrice. Les deux tiers sont groupées dans les trois régions de l'Ouest : 28 % dans les Pays de la Loire, 26 % en Bretagne, 12 % en Basse-Normandie. 14 % se trouvent dans les deux régions du Sud-Ouest. Les 20 % restants se répartissent entre les autres régions. Les régions de l'Ouest sont les mieux équipées en ensileuses automotrices ; ce sont aussi celles où l'ensilage est le plus pratiqué.

On peut supposer que ces machines appartiennent pour la plupart à des entreprises ou à des C.U.M.A., mais le questionnaire ne permet pas d'en avoir la confirmation.

Le silo-taupe est deux fois plus répandu que le silo-couloir. Ce dernier a cependant la préférence en Champagne, en Lorraine, en Alsace et en Franche-Comté, c'est-à-dire dans le Nord-Est de la France. Peut-être n'est-il pas toujours aisé dans ces régions d'exploiter un silo-taupe du fait de la rigueur de l'hiver. Il est possible aussi que la structure très concentrée de l'habitat rende souvent difficile le choix d'un terrain pour y installer un

0,6 % des exploitations disposent d'un silo-tour parmi celles qui font de l'ensilage. Les départements qui en comptent le plus sont dans l'ordre : l'Ain (109), la Meurthe-et-Moselle, le Bas-Rhin, l'Orne et la Seine-Maritime.

Le ramassage du fourrage

Les foins sont récoltés à la ramasseuse-presse dans 81 % des exploitations. Les deux régions où la ramasseuse-presse est la moins répandue sont l'Alsace (40 % des exploitations) et Rhône-Alpes (31 %). Ces deux régions ont des exploitations beaucoup plus petites que la moyenne (voir tableau IX) ; en outre, beaucoup d'entre elles, surtout en Rhône-Alpes, se trouvent en montagne, où cette machine n'est pas toujours facilement utilisable.

38 000 exploitations sont équipées d'une ramasseuse-presse à grosses balles. Dans 6 départements, 10 % au moins des exploitations disposent de ce matériel : Finistère (14 %), Lot-et-Garonne (13 %), Loire-Atlantique et Maine-et-Loire (12 %), Haute-Vienne (11 %), Meuse (10 %).

26 000 exploitations utilisent une remorque auto-chargeuse de fourrage en vrac. Leur nombre dépasse un millier dans 6 départements : les deux départements de Savoie (4 099), les deux départements d'Alsace (3 722), le Doubs (1 393) et l'Eure-et-Loir (1 111). Cet équipement est utilisé dans les cinq premiers départements, soit pour la distribution de fourrage vert à l'étable, pratique courante en Alsace, soit pour la récolte des fourrages destinés à être ventilés en grange, technique fréquemment appliquée dans les exploitations de montagne du Jura et de Savoie.

IV. INFLUENCE DE LA DIMENSION DE L'EXPLOITATION ET DE LA DIMENSION DES PARCELLES

Les exploitations ayant des surfaces en herbe se répartissent ainsi par classes de S.A.U. :

0 - 10 ha	: 28 %
10 - 20 ha	: 21 %
21 - 30 ha	: 16 %
30 - 50 ha	: 18 %
50 - 70 ha	: 7 %
70 - 100 ha	: 4 %
plus de 100 ha	: 3 %

Près de la moitié des exploitations ont moins de 20 ha et un tiers en ont entre 20 et 50.

Les exploitations de moins de 10 ha, qui constituent 28 % du total, sont généralement tenues soit par des exploitants âgés sans successeur (la S.A.U. moyenne pour cette catégorie d'exploitants est de 9 ha), soit par des agriculteurs à temps partiel (cette caractéristique n'a pas été enregistrée dans l'enquête).

La répartition et l'utilisation de la surface fourragère

La dimension de l'exploitation a un effet sur la répartition de la surface fourragère.

Les petites exploitations ont proportionnellement plus de prairies que les grandes (tableau VI) : 72 % de la S.A.U. est en herbe dans les exploitations de moins de 10 ha, 41 % dans les exploitations de plus de 100 ha.

TABLEAU VI
INFLUENCE DE LA DIMENSION DE L'EXPLOITATION

SAU ha	Herbe/SAU %	SFP/SAU %	Surface fauchée /herbe %	Surface ensilée / herbe %	Ensilage % exploitation	kg N /ha herbe	UGB /ha SFP
moins de 10	72	77	47	—	5	23	1,0
10 – 20	64	71	49	3	28	39	1,1
20 – 30	61	71	47	7	47	49	1,2
30 – 50	60	70	43	8	59	49	1,2
50 – 70	56	63	40	6	55	39	1,1
70 – 100	50	55	38	6	56	37	1,0
plus de 100	41	44	32	4	45	31	0,8
Total	56	63	42	6	34	41	1,1

Mais si l'on tient compte de l'ensemble de la surface fourragère, celle-ci conserve une grande place (70 %) dans la S.A.U. jusqu'à 50 ha. Ce sont en effet les exploitations de 20 à 50 ha qui cultivent le plus de fourrages autres que l'herbe : le maïs principalement. Ce n'est que dans les exploitations de plus de 50 ha qu'on voit la part de la surface fourragère diminuer : elle s'abaisse jusqu'à 44 % lorsque la S.A.U. dépasse 100 ha.

Le tableau VI montre qu'au-dessus de 30 ha, la surface fauchée diminue avec la dimension de l'exploitation. Dans les exploitations de moins de 30 ha, la moitié de la surface en herbe est fauchée au printemps. La proportion est inférieure au tiers dans les exploitations de plus de 100 ha.

Ce sont les exploitations de 30 à 50 ha qui consacrent la plus grande part de leur surface en herbe à l'ensilage : cette part n'excède d'ailleurs pas 8 %. Si l'on inclut toutes les formes d'ensilage (y compris le maïs), c'est dans la même classe de S.A.U. qu'on trouve le plus d'exploitations pratiquant l'ensilage (59 %). Dans les autres classes, la proportion est voisine de 50 %, sauf au-dessous de 20 ha où la proportion est beaucoup plus faible. Néanmoins dans les régions de l'Ouest : Basse-Normandie, Pays de la Loire, Bretagne on observe également la pratique de l'ensilage dans la moitié environ des exploitations de 10 à 20 ha (60 % en Bretagne).

Les exploitations qui conservent des fourrages par l'ensilage ont un chargement en bétail nettement plus important que les autres : 1,3 U.G.B./ha S.F.P. dans un cas, 0,9 U.G.B./ha S.F.P. dans l'autre.

Fertilisation et chargement

Le tableau VI indique le niveau de fertilisation en kg d'azote par hectare de surface en herbe. C'est dans les exploitations de 20 à 50 ha qu'il est le plus élevé. Il est le plus bas dans les exploitations les plus petites et les plus grandes.

Pour la fertilisation phosphatée et potassique, la répartition est exactement la même. Elle est un peu différente pour la fertilisation organique, qui est la plus importante au-dessous de 30 ha, et qui diminue régulièrement lorsque la S.A.U. augmente.

TABLEAU VII
LE CHARGEMENT DE LA SURFACE FOURRAGÈRE
EN FONCTION DE LA S.A.U. DE L'EXPLOITATION
(en U.G.B./ha et ha respectivement)

	0-10	10-20	20-30	30-50	50-70	70-100	> 100	Total
France	1,0	1,1	1,2	1,2	1,1	1,0	0,8	1,1
Ile de France	1,5	2,7	0,9	1,5	1,4	1,6	1,1	1,4
Champagne	0,9	1,0	0,9	0,9	1,0	1,0	1,0	1,0
Picardie	1,4	1,5	1,7	1,8	1,7	1,6	1,6	1,7
Haute-Normandie	1,3	1,5	1,4	1,5	1,4	1,5	1,4	1,5
Centre	0,8	0,9	0,9	1,0	1,0	0,9	0,8	0,9
Basse-Normandie	1,1	1,2	1,3	1,2	1,1	1,1	0,9	1,2
Bourgogne	1,0	0,8	0,9	0,9	1,0	1,0	0,9	1,0
Nord-Pas de Calais	1,3	1,8	1,9	1,9	1,8	1,6	2,1	1,8
Lorraine	0,6	0,8	0,9	1,1	1,1	1,1	1,1	1,0
Alsace	0,9	1,3	1,4	1,5	0,9	1,0	1,7	1,2
Franche-Comté	2,0	0,6	0,9	0,9	0,9	0,9	0,9	0,9
Pays de la Loire	0,8	1,1	1,2	1,2	1,2	1,2	0,9	1,2
Bretagne	1,3	1,4	1,5	1,5	1,4	1,5	1,1	1,5
Poitou-Charentes	0,9	1,0	1,1	1,1	1,0	1,0	0,9	1,0
Aquitaine	1,2	1,3	1,2	1,2	1,0	0,9	0,7	1,2
Midi-Pyrénées	1,0	1,0	1,1	1,0	0,9	0,8	0,6	0,9
Limousin	0,9	1,0	1,1	1,0	1,0	1,0	0,9	1,0
Rhône-Alpes	0,8	0,9	1,0	0,9	0,8	0,6	0,3	0,8
Auvergne	0,7	0,9	0,8	0,9	0,9	0,9	0,8	0,9

Le chargement de la surface fourragère reflète fidèlement le niveau de fertilisation : il est le plus élevé entre 20 et 50 ha : 1,2 U.G.B./ha S.F.P. Il s'abaisse à 1 U.G.B. pour les exploitations de moins de 10 ha et pour celles de 70 à 100 ha. Il tombe même à 0,8 U.G.B. lorsque la S.A.U. est supérieure à 100 ha.

et bilan fourrager

Toutefois le niveau de chargement en fonction de la dimension de l'exploitation ne varie pas partout de la même façon (tableau VII).

En Haute-Normandie, en Poitou-Charentes, en Limousin le chargement reste sensiblement le même quelle que soit l'importance de la S.A.U. Il en est de même en Auvergne et en Bretagne au-dessus de 10 ha, en Franche-Comté et Pays de la Loire au-dessus de 20 ha, en Lorraine au-dessus de 30 ha. En Midi-Pyrénées et en Aquitaine, le chargement ne varie guère au-dessous de 50 ha. Dans quelques régions, les classes de S.A.U. qui ont le chargement le plus élevé sont décalées vers le haut : 20 à 70 ha en Picardie, 30 à 70 ha dans le Centre, plus de 50 ha en Champagne et en Bourgogne.

La dimension des parcelles

Le tableau VIII indique la dimension moyenne des parcelles suivant la catégorie de prairie et son mode d'utilisation.

Par parcelle il faut entendre au sens de l'enquête, non pas la parcelle cadastrale, mais une surface d'un seul tenant, homogène du point de vue floristique et correspondant à une unité d'exploitation.

TABLEAU VIII
DIMENSION MOYENNE DES PARCELLES
EN FONCTION DE LA CATÉGORIE DE PRAIRIE
ET DE SON MODE D'UTILISATION (en ha)

	Foin	Ensilage	Total fauche	Pâturage rationné	Pâturage tournant	Total pâturage	Total
Prairies artificielles	1,57	2,16	1,69	1,75	1,58	1,78	1,70
Prairies temporaires	1,75	2,30	1,91	1,62	1,86	1,77	1,86
STH labourable	1,84	2,58	1,87	1,62	2,38	2,32	2,10
Total STH	1,81	2,57	1,83	1,57	2,19	2,31	2,13
Total herbe	1,77	2,34	1,84	1,60	2,08	2,23	2,04

En moyenne, les parcelles de prairie permanente sont un peu plus grandes (2,13 ha) que les parcelles de prairie artificielle (1,70 ha), et de prairie temporaire (1,86 ha). La parcelle moyenne pour l'ensemble des surfaces en herbe dépasse très légèrement 2 hectares.

Les parcelles les plus grandes sont celles qui sont ensilées au printemps. L'ensilage est réalisé généralement avec un gros matériel qui nécessite des parcelles suffisamment grandes et facilement accessibles. On s'explique ainsi la faible importance de l'ensilage dans les exploitations les plus petites.

Les parcelles les plus petites sont celles qui sont exploitées en pâturage rationné.

Pour la prairie temporaire, les parcelles exploitées en fauche sont plus grandes que les parcelles pâturées. C'est l'inverse pour la prairie permanente. On trouvera peut-être un élément d'explication dans le fait que,

nous l'avons vu, la prairie temporaire est beaucoup plus exploitée pour l'ensilage que la prairie permanente.

Le tableau IX montre que la dimension moyenne des parcelles varie beaucoup suivant les régions. Elle n'atteint pas 1 hectare en Alsace. Elle dépasse 3 ha en Bourgogne et en Champagne.

TABLEAU IX
DIMENSION MOYENNE DES PARCELLES EN HERBE
ET DIMENSION DES EXPLOITATIONS
SUIVANT LES RÉGIONS (en ha)

	Parcelles en herbe					SAU par exploitation
	Foin	Ensilage	Total fauche	Total pâture	Total	
France entière	1,77	2,34	1,84	2,23	2,04	28,6
Ile de France	2,20	3,82	2,24	2,70	2,61	76,9
Champagne	2,63	3,94	2,94	3,97	3,42	63,9
Picardie	2,05	2,20	2,05	2,24	2,19	50,5
Haute-Normandie	2,61	3,13	2,72	2,95	2,88	31,6
Centre	2,36	3,28	2,41	2,98	2,73	45,8
Basse-Normandie	1,53	2,00	1,62	1,39	1,46	22,3
Bourgogne	2,52	3,18	2,55	3,55	3,11	45,2
Nord-Pas de Calais	1,43	1,83	1,51	1,78	1,71	28,4
Lorraine	1,94	3,80	2,12	3,25	2,58	39,2
Alsace	0,85	1,37	0,83	1,78	0,98	15,4
Franche-Comté	2,23	3,17	2,24	3,43	2,68	39,9
Pays de la Loire	1,95	2,39	2,07	2,11	2,09	27,7
Bretagne	1,35	2,07	1,52	1,30	1,38	17,5
Poitou-Charentes	1,84	2,37	1,93	2,05	2,00	32,2
Aquitaine	1,91	2,40	1,95	1,98	1,96	18,4
Midi-Pyrénées	1,62	2,43	1,69	2,30	1,93	26,4
Limousin	1,73	2,44	1,74	1,75	1,75	26,7
Rhône-Alpes	1,42	1,64	1,44	2,81	1,97	18,9
Auvergne	1,89	2,41	1,93	2,66	2,27	31,2

Le mode d'exploitation et le niveau d'intensification de la prairie dans les différentes régions ne paraissent pas avoir de relations bien nettes avec la dimension des parcelles.

Parmi les six régions où les surfaces en herbe sont les plus morcelées (Alsace, Bretagne, Basse-Normandie, Nord-Pas-de-Calais, Limousin, Midi-Pyrénées), trois font partie de celles dans lesquelles le pâturage est prépondérant, alors que dans les trois autres (Alsace, Limousin, Midi-Pyrénées) c'est la fauche qui domine (voir chapitre I). Si l'on retient le chargement de la surface fourragère comme critère d'intensification, quatre de ces régions se situent au-dessus de la moyenne, les deux autres (Limousin, Midi-Pyrénées) sont au-dessous.

Parmi les six régions où la dimension des parcelles est la plus grande (Champagne, Bourgogne, Haute-Normandie, Centre, Franche-Comté, Ile-de-France), une seule, la Franche-Comté, exploite la majeure partie de sa surface en fauche. Dans deux de ces régions (la Haute-Normandie et l'Ile-de-France) le chargement est nettement plus élevé que la moyenne ; dans les autres, il est inférieur.

Conclusion

Pour tous les éléments que nous venons d'analyser, ce sont donc les exploitations de 20 à 50 ha qui atteignent le niveau d'intensification le plus élevé.

On peut être surpris de ne pas trouver ce niveau dans les exploitations les plus petites. En effet celles-ci devraient normalement compenser leurs charges de structure plus élevées par une plus grande intensification. La situation de ces exploitations est sans doute assez précaire, et nous avons vu qu'elles constituent cependant plus de la moitié de l'ensemble des exploitations ayant des surfaces en herbe ; en outre, ce sont les exploitations dans lesquelles la prairie occupe la place la plus grande. La situation apparaît plus inquiétante encore dans des régions comme la Bourgogne et la Champagne où ce sont les exploitations de moins de 50 ha qui ont le chargement par hectare de surface fourragère le plus faible.

V. INFLUENCE DE L'ORIENTATION DE L'EXPLOITATION

L'enquête a classé les exploitations selon leur orientation dominante. Les différentes orientations se partagent comme suit par rapport au total des exploitations :

- 33,6 % bovins-lait
- 7,7 % bovins maigres
- 13,8 % bovins-viande
- 7,8 % bovins lait et viande
- 1,6 % ovins et caprins lait
- 6,9 % ovins-viande
- 4,4 % herbivores (bovins associés à d'autres espèces : ovins, caprins, équins)
- 24,6 % mixtes (moins des deux tiers du produit provenant des herbivores)

La dimension des exploitations

Cette répartition n'est pas la même suivant la classe de S.A.U. (tableau X).

Les orientations bovins-lait et bovins lait et viande sont fréquentes surtout dans les exploitations moyennes : 10 à 50 ha pour les premières, 20 à 70 ha pour les secondes.

TABLEAU X
RÉPARTITION DES DIFFÉRENTES ORIENTATIONS
EN FONCTION DE LA S.A.U. DE L'EXPLOITATION
(en pourcentage du total des exploitations
de chaque classe de S.A.U.)

SAU	Bovins lait	Bovins maigres	Bovins viande	Bovins lait et viande	Ovins- caprins lait	Ovins viande	Herbivores	Mixtes
0 - 10	24,7	5,1	12,9	2,8	2,3	13,8	7,9	30,2
10 - 20	40,4	7,1	15,7	6,5	1,4	4,4	3,4	21,0
20 - 30	42,7	7,9	13,6	10,0	1,2	3,6	2,4	18,5
30 - 50	40,9	8,8	12,3	12,8	1,1	3,8	2,8	17,4
50 - 70	28,0	11,5	12,3	11,9	1,0	4,6	3,2	27,4
70 - 100	22,1	12,0	12,0	10,1	0,8	4,6	3,7	34,6
plus de 100	10,8	10,8	11,4	6,5	2,0	5,7	3,2	49,7
Total	33,6	7,7	13,4	7,8	1,6	6,9	4,4	24,6

L'orientation bovins maigres se situe plutôt dans les grandes exploitations (plus de 50 ha).

La moitié des exploitations ovines et caprines ont moins de 10 ha. Il en est de même pour l'orientation « herbivores ».

Enfin l'orientation mixte apparaît surtout dans les très petites (moins de 10 ha) et dans les grandes (plus de 50 ha) exploitations.

Il en résulte des différences notables dans la dimension moyenne des exploitations selon leur orientation : elle varie de 19 ha pour les ovins-viande à 35 ha pour les bovins maigres et les bovins lait et viande, les bovins-lait ainsi que les bovins-viande se situant près de la moyenne.

La répartition et l'utilisation de la surface fourragère

Le tableau XI montre que les exploitations mixtes n'ont que 24 % de prairies dans leur S.A.U., alors que pour toutes les autres orientations on se situe autour de 70 %.

Les exploitations orientées vers les bovins-lait et les bovins lait et viande font plus de maïs que les autres. Par contre le maïs est très peu cultivé dans les exploitations bovines produisant du maigre ainsi que dans les exploitations ovines et caprines.

30 % seulement des prairies sont fauchées dans les exploitations ovines viande, alors qu'on atteint près de la moitié dans les exploitations bovines lait et dans les exploitations mixtes. C'est également dans les exploitations bovines lait qu'on trouve la plus forte proportion de prairies ensilées.

Mais c'est dans la catégorie bovins lait et viande que le pourcentage d'exploitations pratiquant l'ensilage est le plus élevé (61 %). Dans les exploitations laitières le pourcentage s'élève à 51. Il est beaucoup plus faible

TABLEAU XI
INFLUENCE DE L'ORIENTATION DE L'EXPLOITATION

	SFP/SAU %	Herbe/SAU %	Maïs/ herbe %	Surface fauchée /herbe %	Surface ensilée /herbe %	Ensilage % exploitation	kg N /ha herbe	UGB /ha SFP
Bovins lait	77	64	11	47	10	51,5	62	1,2
Bovins maigres	82	79	2	38	2	24,0	14	0,9
Bovins viande	73	67	7	39	4	29,4	29	1,1
Bovins lait et viande	77	67	9	40	6	60,7	42	1,1
Ovins-caprins lait	77	74	1	41	3	15,2	16	0,9
Ovins viande	81	79	1	30	1	6,0	12	0,8
Herbivores	74	69	4	40	3	16,9	26	1,0
Mixtes	27	24	7	47	4	19,9	48	1,0
Total	63	56	8	42	6	34,1	41	1,1

pour les autres orientations. Les exploitations bovines laitières qui font de l'ensilage ont un chargement de 1,4 U.G.B./ha S.F.P., alors qu'il ne dépasse pas 1 U.G.B./ha S.F.P. pour les autres.

Fertilisation et chargement

Le niveau de fertilisation de la prairie est très différent suivant l'orientation de l'exploitation.

L'apport azoté en kg par hectare d'herbe est de :

- moins de 20 kg pour les bovins maigres, ainsi que pour les ovins et caprins,
- 20 à 30 kg pour les bovins-viande et les herbivores,
- 40 à 50 kg pour les bovins lait et viande et pour les mixtes,
- 62 kg pour les bovins-lait.

La fertilisation phosphatée et potassique varie sensiblement dans le même sens.

Ici aussi, le chargement suit assez bien le niveau de fertilisation. Toutefois, il est un peu plus élevé qu'on ne pouvait le prévoir pour l'orientation bovins-viande et un peu plus faible pour l'orientation mixte.

Un bilan des ressources

A partir des données de l'enquête, un bilan des ressources a été établi pour l'ensemble des exploitations. Il tient compte de tous les éléments qui font partie du régime alimentaire des animaux : céréales produites sur l'exploitation, fourrages, aliments achetés. Leur valeur est exprimée en 124 Unités Fourragères. On a pris des valeurs moyennes ; il s'agit donc d'une

Mode d'exploitation

approximation. Mais ce bilan indique au moins des tendances, et pour les différentes orientations la répartition entre les composants est loin d'être identique (tableau XII).

TABLEAU XII
BILAN DES RESSOURCES PAR ORIENTATION
(en pourcentage du total des U.F.)

	Prairie artificielle	Prairie temporaire	STH	Total herbe	Maïs	Culture dérobée	Surface fourragère	Fauche	Pâture	Céréales de l'exploitation	Aliments achetés
Bovins lait	2,4	21,6	33,9	57,9	14,5	2,8	78,9	29,3	28,6	9,7	11,7
Bovins maigres	2,3	15,1	59,2	76,6	4,2	0,7	83,0	34,6	42,0	11,9	3,7
Bovins viande	3,1	15,7	46,9	65,7	11,3	1,8	81,3	29,8	35,8	10,9	7,2
Bovins lait et viande	2,8	16,4	42,7	62,0	13,1	2,2	80,7	28,3	33,7	11,2	7,4
Ovins-caprins lait	12,2	17,1	29,0	58,3	2,3	1,8	64,8	33,2	25,1	18,6	9,2
Ovins viande	5,2	18,2	45,2	69,6	2,7	0,9	75,2	28,3	41,4	14,2	7,4
Herbivores	5,1	15,5	45,7	66,3	7,5	1,8	78,0	31,8	34,5	11,9	7,4
Mixtes	9,0	12,7	38,4	60,1	10,9	2,6	77,2	29,3	30,7	12,0	11,8
Total	3,7	18,2	40,1	62,0	11,8	2,3	79,2	29,8	32,2	10,9	9,1

La répartition des différents éléments du bilan est très voisine pour les orientations bovins-lait et mixte. La prairie apporte 60 % des ressources, la surface fourragère dans sa totalité un peu moins de 80 %, les céréales de l'exploitation 10 % et les aliments achetés un peu plus de 10 %.

Pour les bovins-viande, les bovins lait et viande et les herbivores, l'apport de la prairie est un peu plus important, environ les deux tiers et celui des aliments achetés un peu inférieur.

C'est pour les bovins maigres que la part de la prairie (77 %) et celle de la surface fourragère (83 %) sont les plus élevées. C'est le système le plus autonome avec moins de 4 % d'aliments achetés.

Pour les ovins-viande la prairie intervient pour 70 % et la surface fourragère pour 75 %. L'apport des céréales et des aliments achetés atteint au total 22 %. Il s'élève à 28 % pour les ovins-lait avec 58 % seulement pour la prairie. Les exploitations ovines pourraient apparemment tirer un meilleur parti de l'herbe.

VI. LE BILAN DES RESSOURCES PAR RÉGION

Le bilan des ressources qui est présenté au tableau XIII met en évidence de grands écarts suivant les régions en ce qui concerne la contribution des surfaces en herbe.

TABLEAU XIII
BILAN DES RESSOURCES PAR RÉGION
(en pourcentage du total des U.F.)

	Prairie artificielle	Prairie temporaire	STH	Total herbe	Mais	Culture dérobée	Surface fourragère	Fauche	Pâturage	Céréales de l'exploitation	Aliments achetés
France	3,7	18,2	40,1	40,1	11,8	2,3	79,2	29,8	32,2	10,9	9,1
Ile de France	10,6	5,4	32,9	48,8	9,0	1,0	60,9	18,8	30,0	13,5	25,1
Champagne	7,0	5,7	49,5	62,1	10,0	0,7	74,3	28,5	33,6	10,2	15,3
Picardie	3,5	7,6	42,5	54,1	11,4	1,6	69,6	17,1	37,0	6,2	24,2
Haute-Normandie	1,6	8,4	55,6	65,6	10,5	1,0	81,9	21,2	44,4	8,0	9,8
Centre	5,2	17,3	33,8	56,3	10,8	1,9	71,9	25,1	31,3	21,3	6,8
Basse-Normandie	1,3	9,5	59,3	70,1	4,2	0,6	86,8	25,8	44,3	16,2	8,7
Bourgogne	4,5	9,2	56,3	69,9	5,9	0,3	76,8	28,8	41,1	17,9	4,2
Nord-Pas-de-Calais	1,0	6,4	43,9	51,4	8,9	1,3	67,5	14,9	36,5	9,3	22,7
Lorraine	3,4	6,0	55,0	64,4	10,9	0,5	76,7	34,5	29,9	14,6	8,5
Alsace	4,7	2,8	33,9	41,4	25,5	0,3	71,9	30,5	10,9	18,1	9,7
Franche-Comté	1,9	8,1	59,6	69,6	3,5	0,2	73,8	38,3	31,4	14,5	10,2
Pays de la Loire	2,6	23,8	26,9	53,2	21,1	4,4	83,7	25,1	28,1	7,3	9,0
Bretagne	0,6	42,2	8,4	51,3	19,7	5,2	83,0	23,7	27,6	8,0	8,7
Poitou-Charentes	14,7	19,8	24,5	59,1	11,7	4,5	80,9	32,1	27,0	13,5	5,8
Aquitaine	4,3	20,3	37,4	62,0	8,1	3,3	75,1	40,5	21,5	13,4	6,2
Midi-Pyrénées	10,2	23,2	35,0	68,5	5,2	1,7	76,5	42,9	25,6	15,4	6,4
Limousin	0,3	18,1	59,9	78,3	4,7	0,7	85,8	41,6	36,7	9,1	4,7
Rhône-Alpes	3,9	11,9	52,9	68,7	6,4	1,8	77,9	37,0	31,7	13,9	7,1
Auvergne	1,9	13,2	61,3	76,5	2,1	0,4	80,2	41,5	35,1	11,3	6,9

Dans trois régions, la surface en herbe fournit plus de 70 % des ressources : il s'agit du Limousin (78 %), de l'Auvergne et de la Basse-Normandie. Ce sont aussi les régions, avec la Franche-Comté, où la part de la S.T.H. est la plus importante.

Dans huit régions, la surface en herbe constitue entre 60 et 70 % des ressources : Bourgogne (69,9 %), Franche-Comté, Rhône-Alpes, Midi-Pyrénées, Haute-Normandie, Lorraine, Champagne, Aquitaine. En ce qui concerne la Champagne, il faut noter que tous les fourrages déshydratés ont été considérés comme vendus ; de ce fait, ils ne sont pas inclus dans le bilan des ressources.

La contribution des surfaces en herbe se situe entre 50 et 60 % en Poitou-Charentes, Centre, Picardie, Pays de la Loire, Nord-Pas-de-Calais et Bretagne.

Elle est inférieure à 50 % en Ile-de-France et en Alsace. L'analyse du bilan des régions qui font partie des deux derniers groupes fait apparaître plusieurs situations.

En Ile-de-France, Picardie et Nord-Pas-de-Calais, près du quart des ressources proviennent d'aliments achetés. Le chargement élevé qu'on observe dans ces régions (voir tableau VII) apparaît donc un peu artificiel.

En Bretagne et Pays de la Loire, ce sont le maïs et les cultures dérobées qui apportent ensemble un quart des ressources. Il est assez remarquable de trouver la Bretagne parmi les régions où le chargement est le plus élevé avec une contribution des aliments achetés inférieure à la moyenne.

En Alsace, le maïs à lui seul intervient pour 25 % et les céréales de l'exploitation pour 18 %, soit presque deux fois plus que la moyenne. Dans le Centre, la part des céréales de l'exploitation est encore plus élevée (21 %). Dans le Poitou-Charentes, l'utilisation des céréales de la ferme est également supérieure à la moyenne ; en outre, si la contribution du maïs correspond à la moyenne, on compte près de 6 % de fourrages annuels autres que le maïs (betteraves, choux, etc.) et 4,5 % de cultures dérobées.

Dans chacun des 4 groupes, on observe un large éventail pour le chargement de la surface fourragère : il n'y a apparemment aucune relation entre ce critère et l'importance de l'herbe dans le bilan des ressources.

Le tableau XIII montre d'autre part que l'apport de la surface en herbe se répartit de façon à peu près égale entre la fauche et la pâture, avec un léger avantage pour la pâture. Mais dans neuf régions, la part de la fauche dépasse celle de la pâture. Ce sont la Lorraine, l'Alsace, la Franche-Comté, Poitou-Charentes, l'Aquitaine, Midi-Pyrénées, le Limousin, Rhône-Alpes et l'Auvergne.

Ces régions sont localisées dans le Nord-Est, l'Est, le Sud-Ouest et le Massif Central. Dans l'Est et les régions de montagne, d'importantes réserves fourragères sont nécessaires pour l'hiver. Dans le Sud-Ouest la saison de pâturage est souvent limitée par la sécheresse de l'été. Ces raisons d'ordre climatique ne sont pas les seules, mais elles jouent sans doute un rôle important.

CONCLUSION

Les surfaces en herbe fournissent un peu moins des 2/3 des ressources fourragères du troupeau. Elles sont exploitées par le pâturage pour un peu plus de la moitié. Les prairies soumises à la fauche ne sont destinées que pour 15 % à l'ensilage. La proportion est cependant plus élevée pour les prairies temporaires. Le mode d'exploitation de la prairie permanente, que ce soit par la fauche ou par la pâture, reste le plus souvent peu intensif, surtout dans les exploitations les plus petites et les plus grandes, où cette catégorie de prairie occupe le plus de place dans la surface fourragère.

On observe toutefois, dans le mode d'exploitation de la prairie, une grande diversité suivant les régions. Parmi les différences qu'on peut observer, une large part tient aux conditions de milieu. Ainsi, les surfaces fauchées sont plus importantes dans les régions de climat continental et de climat montagnard que dans les régions de l'Ouest où dominent les influences océaniques. D'autres facteurs, tels que la structure et l'orientation de l'exploitation, jouent également un rôle. Les facteurs humains sont difficiles à saisir : la tradition, l'âge de l'exploitant, son esprit d'entreprise, sa formation, son information ; leur effet est sans doute loin d'être négligeable.

F. SPINDLER,
Ingénieur Général d'Agronomie